



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

Délibération n°22-91

**OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Dénomination – Adressage – Rue Édouard André**

**Date de la convocation : le 16 septembre 2022**

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de présents : 32**

**Nombre de votants : 33**

**Ayant donné procuration : 1**

**Absents excusés : 1**

**Absents : 0**

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise,*

*sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents :** M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER.

**Absents Excusés :** M. Fabien ROZWADOWSKI a donné pouvoir à Mme Justine BECHET.

**Secrétaire de Séance :** Mme Jacqueline MOUSSET.

\*\*\*\*\*

Vu les articles L. 2212-2 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Suite à la construction « Chanteloup-Centre » opéré par la S.A.S Francelot, il convient de nommer la voie communale créée à cet effet. Il est proposé le nom d'Édouard André.

Né à Bourges le 17 juillet 1840, Édouard André devint l'un des paysagistes les plus connus de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Il fut aussi horticulteur, botaniste, théoricien des jardins, professeur à l'école d'Horticulture de Versailles et écrivain. Les quelques trois cents parcs qu'on lui attribue en France comme à l'étranger témoignent de la portée de son travail.

Réputé pour avoir conçu les parcs de Monte-Carlo, d'Euxinograd, de Montevideo et de Luxembourg, c'est aussi le premier Européen à avoir rapporté plus de vingt-cinq espèces d'*Anthurium* (*Anthurium andreanum*) en Europe.

Édouard André s'implante dans la région tourangelle dès 1871, lorsqu'il fit l'acquisition d'une propriété à La Croix-en-Touraine, désirant y créer une structure permettant d'explorer de nouvelles méthodes, tant en matière d'aménagement qu'en botanique et en horticulture. En 1910, il fit ensuite l'acquisition de la Pagode de Chanteloup et y entreprit des travaux audacieux pour l'époque, qui sauvèrent le monument. Édouard André décède en 1911 à la Croix-en-Touraine et fut inhumé au cimetière de Montmartre, à Paris.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Générales, Urbanisme, Mobilité, Voirie et Bâtiments le 5 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, décide par 15 voix POUR et 18 CONTRE :  
- De ne pas nommer la voie susmentionnée « *Rue Édouard André* ».

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 15

CONTRE : 18

BLANCS : 0

NULS : 0

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en préfecture et de la publication le 29 septembre 2022.**

**Fait à Amboise, le 29 septembre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Thierry BOUTARD,**

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Amboise